



Stage 2022

Expertise naturaliste faune : profil entomologue

L'ADREE est sollicitée chaque année par des propriétaires et gestionnaires de zones humides qui lui demandent de l'accompagner dans l'élaboration de plans de gestion et de valorisation de leur patrimoine naturel.

Chaque territoire présente ses spécificités et ses propres problématiques. Il s'agit de participer à ces actions de suivi, de gestion et de valorisation qui sont organisées chaque année. En lien avec les autres inventaires naturalistes réalisés par l'association, le(la) stagiaire se verra confier les états initiaux ou suivis des populations de certains groupes d'insectes (Rhopalocères, Carabes, Orthoptères...) des sites déjà engagés auprès de l'ADREE tels que le marais de la Pêcherie à Samoussy, le marais de la Biette à Gauchy (inventaires et suivis), le Trou du Bon à Prémontré (mise en place du plan de gestion), le marais du Taureau à Chavignon, et sur de nouveaux partenariats. Il(elle) pourra également participer à la mise à jour des données du DOCOB sur le site Natura 2000 du marais de Cessières.

Missions confiées au stagiaire :

- Mener une analyse bibliographique approfondie des thèmes et des sites étudiés,
- Elaborer et mettre en œuvre un protocole adapté de collecte des données biologiques et environnementales,
- Analyser et interpréter les résultats (statistiques, cartographiques...),
- Formuler un certain nombre de recommandations de gestion,
- Participer à des actions de sensibilisation du public.

Durée : 2 mois

Fonction : Chargé(e) d'étude biodiversité

Profil recherché : Master 1 en écologie, BTS GPN, licence 3

Structure d'accueil : ADREE, 1 Chemin du Pont de la planche 02000 Barenton-Bugny

Responsable du stage : Sarah Guilbert, Chargée d'études

Modalités d'accueil : Siège de l'association (naturagora), bureau, documentation technique, matériel bureautique

Hébergement et restauration : Hébergement et repas à la charge du stagiaire (possible dépannage gracieux pour l'hébergement selon disponibilité)

Déplacements : permis B indispensable pour déplacement sur les sites concernés, véhicule mis à disposition, frais de déplacements remboursés si utilisation d'un véhicule personnel